



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	35	9	5

SEANCE du vendredi 6 juillet 2018

**OBJET : 11-2 - BUDGET ANNEXE  
AZURARENA ANTIBES - EXERCICE  
2018 - DECISION BUDGETAIRE  
MODIFICATIVE N°1**

Le vendredi 6 juillet 2018 à 14h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 29/06/18, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Alain CHAUSSARD, M. Gérard LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

N°Enregistrement :

1877/18

#### Procurations

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY  
M. André-Luc SEITHER à M. Jean LEONETTI  
Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL  
M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI  
M. Michel GASTALDI à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB  
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO  
Mme Carine CURTET à M. Gérard LACOSTE

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie, **13 JUIL. 2018**  
Le  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le **26 JUIL. 2018**

Par délégation du Maire,  
L'Attachée territoriale,



  
S. MIGLIORE

**Absents :** M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.  
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Un jugement concernant le contentieux CANCE est survenu en début d'année, permet à la Commune de régulariser les écritures comptables.

Au titre de ce contentieux, la Commune doit encaisser une recette de 178.000 €, non inscrite au Budget Primitif 2018, et payer une dépense de 390.000 €, correspondant à l'annulation de titres émis sur des exercices antérieurs à 2018.

Des crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2018 pour provisionner ce contentieux.

Il est proposé d'affecter la recette de 178.000 € au paiement d'une partie de la dépense de 390.000 € et de transférer une partie des crédits inscrits au Budget Primitif en Provisions pour contentieux (chapitre 68) au chapitre 67 pour payer la totalité de la dépense d'annulation de titres consécutive au jugement.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES

Chapitre	Nature	Libellé	Fonction	Montant
77	7711	Recettes exceptionnelles	411	178 000 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>178 000 €</b>

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES

Chapitre	Nature	Libellé	Fonction	Montant
68	6815	Provisions pour contentieux	01	- 440 000 €
<b>TOTAL CHAPITRE 68</b>				<b>- 440 000 €</b>
67	6711	Intérêts jugements	411	50 000 €
67	673	Annulation de titres sur exercices antérieurs	411	568 000 €
<b>TOTAL CHAPITRE 67</b>				<b>618 000 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>178 000 €</b>

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par 41 voix POUR sur 44 (3 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme DUMAS)

- **ACCEPTE** la décision modificative n°1 du budget annexe Azurarena Antibes, telle que détaillée dans les tableaux présentés.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N.11-2 - BUDGET ANNEXE AZURARENA ANTIBES - EXERCICE 2018 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N.1

---

**Date de transmission de l'acte :** 26/07/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 26/07/2018

---

**Numéro de l'acte :** DCM1877-18 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20180706-DCM1877-18-BF

---

**Date de décision :** 06/07/2018

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Documents budgétaires et financiers

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires